



# UNE MUTUELLE UNIQUE RENAULT, QUI PROTÈGE LA SANTÉ ET LE POUVOIR D'ACHAT, AVEC DU PLUS POUR TOUS!



Scannez le QR CODE  
pour accéder au site  
FO RENAULT

FO a négocié les 14 et 21 octobre, les dispositions de la Mutuelle des salariés Renault en France, dans le cadre d'un « socle social commun » (accord en négociation avec un premier volet concernant la Mutuelle).

**OBJECTIF : Mettre en place un régime universel, couvrant TOUS LES SALARIÉS de Renault Group en France. Les salariés bénéficieront des mêmes droits, pour une couverture santé généralisée avec mutualisation de l'ensemble des établissements.**

**Pour info :** Aujourd'hui, il existe plusieurs régimes différents de Mutuelle pour les salariés en fonction de leur établissement d'appartenance (Renault SAS ou filiales). La majorité des salariés adhèrent à Renault Santé : Renault SAS - RCI-DIAC – STA – Sofrastock - Alpine Cars - Aci Villeurbanne

Renault Santé	SOVAB	Renault Tech	MCA	SODICAM2	Alpine Racing	Manufacture Alpine	RSL	Renault Digital	RRG
29 342	1898	324	1 365	472	305	317	422	151	4600

## LES ENJEUX :

**Protéger la santé grâce à un socle de garanties RENAULT SANTÉ responsable et durable.**



En 2023, il faut s'attendre à de fortes augmentations, conséquences de l'inflation et de l'augmentation des prestations de santé. De ce fait, les cotisations de **la mutuelle devraient également augmenter avec un PMSS** (Plafond de la Sécurité Sociale) prévu en hausse de 6,9% en 2023. **Il était important d'agir afin d'éviter que la santé ne devienne un dommage collatéral de l'inflation et en parallèle améliorer la couverture de base à partir du socle de garanties du Régime Renault Santé (Mobilité Mutuelle).**

€ Accès à la santé	+ Garanties améliorées	🔒 Avenir du régime sécurisé
<p><b>Pas d'impact sur le montant des cotisations :</b></p> <p>⇒ Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, <b>prise en charge à 100% de la hausse du PMSS par la direction.</b></p> <p>⇒ Pour les salariés qui auraient une hausse du montant de leur cotisation : <b>compensation du montant de l'augmentation versée sur salaire brut de base.</b></p>	<p>Amélioration des garanties grâce à :</p> <p>⇒ L'application de la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie</p> <p>⇒ Au renforcement du régime de base : médecines douces, dentaires, optiques...</p>	<p>Certains régimes (MCA, Renault Digital...) en déséquilibre mettaient en risque l'avenir du contrat de couverture santé des salariés.</p> <p>En rejoignant le régime « universel » Renault Santé, c'est la garantie d'un contrat équilibré, solide et durable.</p>

**A noter pour RRG :** « il a été convenu compte tenu des spécificités de son affiliation, que des discussions soient initiées au niveau de cette entité avec les Organisations Syndicales Représentatives afin de permettre, à moyen terme, une convergence du régime actuel vers celui présenté ci-dessous. »

## € UN ACCÈS A LA SANTE EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT :

La part patronale sur la cotisation obligatoire augmente et passe de 61,1% à 62,7%.

	SOCLE DE BASE RENAULT SANTE <sup>1</sup>			SOCLE DE BASE RENAULT SANTE <sup>1</sup>		
	Cotisations 2022			Cotisations 2023		
	Employeur	Salarié	Total	Employeur	Salarié	Total
Isolé	40,98 €	26,14 €	67,12 €	43,98 €	26,14 €	70,12 €
Duo	40,98 €	64,26 €	105,24 €	43,98 €	64,26 €	108,24 €
Famille	40,98 €	105,14 €	146,12 €	43,98 €	105,14 €	149,12 €

<sup>1</sup> Hors options

## AMÉLIORATION DES GARANTIES :

Le **renforcement de la couverture santé** intègre les médecines douces et un meilleur remboursement des frais dentaires et optiques, **réduira significativement le « reste à charge »**. De **meilleures garanties** avec des améliorations pour tous les salariés à hauteur d'environ 3%.

### AMELIORATION DU REGIME DE BASE : Renforcement médecine de ville - médecine douce - dentaire - optique

	Garanties actuelles	Garanties obtenues	Amélioration
Consultation visites généralistes/spécialistes (Optam <sup>1</sup> )	215% BR <sup>2</sup> - Ss	220% BR -Ss	+5% BR
Consultation visites généralistes/spécialistes (Non Optam)	195% BR - Ss	200% BR - Ss	
Petite chirurgie/actes de spécialité (Optam)	170% BR - Ss	175% BR -Ss	+5% BR
Petite chirurgie/actes de spécialité (Non Optam)	150% BR - Ss	155% BR - Ss	
Médecines douces	30€/séance (max. 4 séances/an)	40€/séance (max. 4 séances/an)	+10€/séance
Chirurgie réfractive	500€/œil	700€/œil	+200€/œil
Prothèses dentaires remboursées Ss	370%BR - Ss	380% BR - Ss	+10% BR
Couronne et pilier de bridge sur dents non délabrées	Pas de garanties	150€/an/bénéficiaire	150€/an/bénéficiaire
Inlays-onlays remboursés Ss	270% BR - Ss	290% BR - Ss	+20% BR
Implants dentaires	500€/implant (max 2/an)	600€/implant (max 2/an)	100€/implant
Parodontologie NR	300€ / 3 ans	400€ / 3 ans	+100€ / 3 ans
Vaccins prescrits non remboursés	Pas de garanties	Forfait de 20€/an/bénéficiaire	+20€

<sup>1</sup> Optam : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée = contrat signé entre l'Assurance Maladie et des médecins conventionnés exerçant

<sup>2</sup> BR : Base de remboursement

## DANS LA CONTINUITÉ DE L'ACCORD « SOUTIEN DU POUVOIR D'ACHAT », LE DIALOGUE SOCIAL FAIT UNE FOIS DE PLUS LA PREUVE, QUE LA CONCERTATION ET LA NEGOCIATION PERMETTENT D'OBTENIR DES GARANTIES POUR TOUS.

- Couverture de l'ensemble des salariés sans distinctions catégorielle
- Cotisations adaptées à la situation personnelle de chaque salarié avec une structure de la cotisation basée sur Isolé / Duo / Famille
- Le dispositif Groupe sera placé auprès d'un organisme Mutualiste ou d'une institution de prévoyance
- Mise en place d'une Commission d'application afin de permettre aux Organisations Syndicales de veiller au bon fonctionnement du régime (1 fois/an).
- Clause de revoyure après 1 an afin d'évaluer l'équilibre du régime et éventuellement faire évoluer les garanties.

**Vous pouvez compter sur FO pour défendre vos intérêts :  
votre santé, votre pouvoir d'achat, votre emploi restent notre priorité !**